

Mâcon, le 23 juin 2017

CORPS DEPARTEMENTAL DE
SAPEURS-POMPIERS

DIRECTION

Service Logistique et Patrimoine
Affaire suivie par : Françoise CATHERIN

Madame le Maire

71210 ÉCUISSÉS



NOTE D'INFORMATION

Objet : Vente par consultation et soumission de matériels et engins du parc départemental.

P.J. : Tableau des véhicules, engins et matériels réformés.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Service départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire met en vente, 33 véhicules et engins du parc départemental.

Tous ces véhicules sont en vente dans l'état dans lequel ils se trouvent.

Le règlement de consultation et le formulaire d'engagement des candidats nécessaires pour tout dépôt d'une offre, sont disponibles au :

Service départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire
Groupement Logistique
4, rue des Grandes Varennes – CS 90109
71000 MACON
Tél. 03.85.35.35.43 ou 03.85.35.37.30
mail : groupelementlogistique@sdis71.fr

Les matériels et engins pourront être visités par les candidats conformément aux informations indiquées dans le règlement de consultation.

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 22 septembre 2017 à 16 h 00.**

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Groupement Logistique



Cdt Éric BALZANO

.../...

RÉFORME ET VENTE DE VÉHICULES, MATÉRIELS ET ENGINES 2017

N° du lot	N° inventaire Gpt Logistique	Appellation	Type de véhicule ou engin	immat.	Date acquisition par le SDIS 71	Date limite de validité du contrôle technique	KM	Valeur d'acquisition en €	Carburant	Prix mini. estimé en €	État du véhicule ou engin
1	A0621-02	VSAV	RENAULT MASTER	2676 XJ 71	14/11/2002	22/01/2016	98 761	66 191,55	GO	1 000	embrayage HS
2	A0623-02	VSAV	RENAULT MASTER	2692 XJ 71	14/11/2002	10/10/2017	98 701	66 191,55	GO	2 000	état moyen
3	A0624-02	VSAV	RENAULT MASTER	2704 XJ 71	14/11/2002	08/09/2017	87 704	66 191,55	GO	2 000	état moyen
4	A0673-03	VSAV	RENAULT MASTER	9053 XQ 71	01/03/2004	28/02/2018	73 113	66 594,87	GO	2 000	état moyen
5	A0671-03	VSAV	RENAULT MASTER	9048 XQ 71	01/03/2004	09/12/2017	90 252	66 594,87	GO	2 000	état moyen
6	A0677-03	VSAV	RENAULT MASTER	9051 XQ 71	01/03/2004	24/01/2018	104 016	66 594,87	GO	2 000	état moyen
7	502-97	VSAV	PEUGEOT BOXER	6704 WE 71	04/12/1997	23/11/2017	134 845	52 266,41	GO	1 500	état moyen
8	474-95	VSR	IVECO EUROARGO	2686 VZ 71	23/09/1996	02/09/2015	103 087	98 762,09	GO	3 000	état moyen
9	483-96	FPT	RVI M 210	5941 WB 71	07/04/1997	14/06/2017	22 316	118 217,81	GO	2 000	état moyen
10	541-98	VTU	CITROEN JUMPER	7784 WK 71	24/12/1998	07/12/2018	20 791	32 206,00	ES	1 000	état moyen
11	2159-78	MPR	MOTO POMPE SIDES						ES	400	huile pompe incendiée
12		MPR	MOTO POMPE CAMIVA						ES	400	état moyen
13	33-80	MPR	MOTO POMPE MAHEU LABROSSE						ES	100	pour pièces
14	1983	BLS	BATEAU LEGER SAUVETAGE - NEWMATIQUE					10 026,00		500	état moyen
15	1984	BLS	BATEAU LEGER SAUVETAGE - NEWMATIQUE	LY 22117				5 235,99		500	état moyen
16	2000	BLS	BATEAU LEGER SAUVETAGE - MOUSTIC 350	LY 6071						700	état moyen
17	1976	BLS	BATEAU LEGER SAUVETAGE - NEWMATIQUE CL 41990							500	état moyen
18	1992	BLS	BATEAU LEGER SAUVETAGE - NEWMATIQUE SECURITE							500	état moyen
19	1999	BLS	BATEAU LEGER SAUVETAGE - NEVEUX							600	état moyen
20		REM	REMORQUE BATEAU NAUTILUS					978,49		100	état moyen
21	2280-05	REM	HENRA	7106 YF 71						1 000	état moyen
22		MOTEUR	MOTEUR BATEAU - MERCURY 25 CV					2 350,76	ES / 2T	600	état moyen
23		MOTEUR	MOTEUR BATEAU - MERCURY 15 CV					1 964,31	ES / 2T	400	état moyen
24		MOTEUR	MOTEUR BATEAU - MERCURY 10 CV						ES / 2T	300	état moyen
25	3997-02	MOTEUR	MOTEUR BATEAU - MERCURY 25 CV					1 277,78	ES / 2T	600	état moyen
26		MOTEUR	MOTEUR BATEAU - YAMAHA 9,9 CV						ES / 2T	300	état moyen
27		MOTEUR	MOTEUR BATEAU - YAMAHA 8 CV						ES / 2T	300	état moyen
28		MOTEUR	MOTEUR BATEAU - MERCURY 15 CV						ES / 2T	300	état moyen
29		MOTEUR	MOTEUR BATEAU - JOHNSON 9,9 CV						ES / 2T	400	état moyen
30		PMA	LOT de 3 TENTES						ES / 2T	300	état moyen
31		PMA	LOT de 3 TENTES							100	état moyen
32	1993		COMPRESSEUR D'ATELIER - DAMIEN cuve de 500 l							100	état moyen
33	2006		COMPRESSEUR D'ATELIER - DEVILBISS cuve de 500 l							200	état moyen

Les véhicules seront visibles les mardi 5 septembre et mercredi 6 septembre 2017 de 8 h 30 à 17 h 00 au S.D.I.S. 71 - 2, rue du Lieutenant-Colonel Marlin - 71000 SANCÉ.
Date limite des offres : le vendredi 22 septembre 2017 à 16 h 00.

PROCÉDURE DE VENTE DES ENGIN ET MATÉRIELS RÉFORMÉS PAR LE S.D.I.S. DE SAÔNE-ET-LOIRE

Article 4 : forme de la consultation

Le règlement de la consultation doit comporter au minimum les éléments suivants :

- Le prix minimum ;
- Une liste des matériels mis en vente comportant le numéro du lot, sa désignation, éventuellement son numéro d'immatriculation, la date d'acquisition par le S.D.I.S. 71, ainsi que des renseignements sur l'état du matériel ;
- Le lieu où peuvent être retirés les formulaires de soumission ;
- Le lieu où sont visibles les matériels et véhicules ;
- Le lieu où doivent être remises les offres ;
- La date maximum de remise des offres. Dans tous les cas, ce délai ne peut être inférieur à 21 jours à compter de la date d'envoi de la publicité.

Article 2 : Procédure de vente

Le présent document précise les dispositions applicables à la vente des matériels réformés réalisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire. Lorsque le Conseil d'Administration choisit cette procédure pour des matériels ou des véhicules réformés, plusieurs ventes peuvent s'effectuer en tant que de besoins. Le Groupement Logistique établit la liste des matériels et véhicules réformés mis en vente et propose des tarifs minimums.

Article 5 : Exposition des matériels mis en vente

Chaque candidat peut visiter les matériels mis en vente au :

Service départemental d'incendie et de Secours de Saône-et-Loire
Groupement Logistique - Atelier départemental
2, rue Lieutenant-Colonel André MARLIN
71000 SANCÉ

Article 3 : Etendue de la Consultation

La consultation est portée à la connaissance des personnes morales ou physiques suivantes :

- Les Directions Départementales d'Incendie et de Secours, chacun de ces établissements en assurant la diffusion qu'ils jugent utile ;
- Tous les membres du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire (Sapeurs pompiers professionnels et volontaires et personnels administratifs et techniques) ;
- Les mairies et établissements publics de Saône-et-Loire.

En outre, la consultation peut être portée à la connaissance des associations, sociétés privées ou personnes physiques connues du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire et susceptibles d'acquiescer le matériel mis en vente.

En dernier lieu, une publication dans un ou plusieurs journaux est réalisée.

Néanmoins, la consultation est ouverte à toute personne physique ou morale qui a connaissance de la vente.

le mardi 5 septembre 2017 et le mercredi 6 septembre 2017
sans interruption de 8 h 30 à 17 h 00.

Lorsque le véhicule est acquis par un particulier, une société ou un organisme privé, le véhicule sera vendu dépourvu des systèmes lumineux, sonores et de son marquage.

Les véhicules et matériels sont vendus en l'état. Les renseignements donnés n'ont qu'un caractère indicatif. En aucun cas ils ne garantissent le fonctionnement des divers éléments. Le soumissionnaire est sensé avoir examiné le matériel.

Article 6 : Forme de la soumission

Les soumissions doivent être établies sur un formulaire "d'engagement du candidat" qui comprend les mentions suivantes :

- Numéro et désignation du lot ;
- Nom ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone du soumissionnaire ;
- Montant en lettres et en chiffres de l'offre ;
- Date de l'établissement de l'offre ;
- Signature du soumissionnaire en originale.

.../...

Il doit être établi impérativement un formulaire "d'engagement du candidat" par lot.

L'offre doit être insérée dans une enveloppe cachetée qui sera ouverte par la Commission d'attribution des matériels réformés. L'enveloppe comporte les mentions suivantes :

- "Vente de matériels et véhicules réformés";
- Numéro et désignation du ou des lots ;
- Nom ou la raison sociale du soumissionnaire ;
- "Ne pas ouvrir".

Cette enveloppe sera elle-même mise sous pli et transmise au S.D.I.S. avant le **vendredi 22 septembre 2017 à 16 h 00**,

- soit par voie postale à l'adresse indiquée ci-après :

Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire
Groupement Logistique
4, rue des Grandes Varennes – CS 90109 – 71009 MACON Cedex

- soit déposée directement à l'accueil du SDIS 71 :

Groupement Logistique
2, rue du Lieutenant-Colonel André MARLIN
71000 SANCÉ

Article 7 : Ouverture des plis

Les propositions de prix sont examinées par la Commission d'attribution des matériels réformés du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire. Un procès-verbal est établi et classe les soumissionnaires suivant l'ordre décroissant des propositions de prix. Le soumissionnaire de premier rang est celui qui fait l'offre la plus avantageuse.

En cas d'égalité des offres ou d'une offre qu'elle quelle soit présentée par une organisation humanitaire ou présentant un caractère social, le Président de la commission d'attribution des matériels réformés se réserve le choix de l'attribution.

Lorsque les propositions de prix sont inférieures au montant de la mise à prix, la Commission d'attribution des matériels réformés peut décider l'attribution du lot à un prix inférieur au minimum estimé. Dans le cas contraire, une nouvelle consultation est organisée soit ponctuellement, soit à l'occasion de la vente suivante.

Article 8 : Notification au soumissionnaire retenu

Le candidat est averti par courrier recommandé avec accusé de réception. Les autres candidats sont informés par courrier du rang de leur proposition dans le classement établi par la Commission d'attribution des matériels réformés.

.....

Article 9 : Paiements

Dès réception du courrier recommandé d'attribution du lot, le candidat retenu devra adresser au S.D.I.S. 71, le règlement correspondant au montant du lot pour lequel il est retenu, par chèque uniquement libellé au nom de M. Le Payeur départemental. Un reçu constatant le dépôt du règlement sera remis à chacun des soumissionnaires, qui pourra ensuite retirer son lot.

Pour les personnes morales de droit public, le paiement pourra s'effectuer par mandat administratif, dès réception du titre de recettes, auprès de la :

Paierie départementale
Cité Administrative
Boulevard Henri Dunant
71025 MACON Cedex

En cas de non acquittement du règlement dans un délai raisonnable, la Commission d'attribution des matériels réformés se réserve le droit de vendre les matériels et les véhicules au candidat ayant un classement correspondant au rang suivant sur le procès-verbal visé à l'article 7.

Dans ce cas, la procédure de notification est reconduite de manière identique.

Article 10 : Enlèvement des matériels

Dès réception du reçu délivré par le S.D.I.S. 71, les candidats retenus se mettent en rapport avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire, Groupement Logistique afin de fixer un rendez-vous pour le retrait du ou des lots dans un délai de 15 jours maximum.

Pour les personnes morales de droit public, l'émission du titre suffit pour procéder à l'enlèvement des matériels et véhicules.

Toutes les manœuvres nécessaires à la récupération des engins sur le site sont à la charge exclusive de l'acheteur retenu. Aucun moyen en matériel n'est fourni par le S.D.I.S. pour l'enlèvement des véhicules.

Les cartes grises, actes de ventes seront remis aux acheteurs au moment de l'enlèvement des matériels et véhicules.

Passé ce délai de 15 jours, la Commission d'attribution des matériels réformés se réserve le droit de vendre les matériels et les véhicules au candidat ayant un classement correspondant au rang suivant sur le procès-verbal visé à l'article 7.

Dans ce cas, la procédure de notification est reconduite de manière identique.

Article 11 : Mesures particulières

En cas d'acquisition d'un véhicule, le nouveau propriétaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux règles législatives et réglementaires en vigueur et notamment celles du Code de la Route (carte grise, contrôle technique, assurance, ...).

**VENTE PAR CONSULTATION ET SOUMISSION DES ENGINES ET MATÉRIELS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE**

au titre de l'année 2017

VÉHICULES ET ENGINES

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

(Établir un seul formulaire par véhicule ou engin)

Nom et prénom : _____

Agissant au nom et pour le compte de : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone de la personne à contacter : _____

Adresse de messagerie : _____

Numéro du lot :

Montant de l'offre pour le lot désigné ci-dessus (en chiffres et en lettres) :

Conformément à la procédure de vente des matériels et véhicules du S.D.I.S., le nouveau propriétaire s'engage à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires afin de se conformer aux règles en vigueur et notamment celles du Code de la Route (carte grise, contrôle technique, assurances...)

Date et signature :